Image not found or type unknown

Partage impossible suite à succession

Par **Mr_chons**, le **06/11/2015** à **11:22**

Bonjour,
Nous sommes 3 enfants qui venont d'hériter de 3 biens immobiliers de notre père.
Mon père n'a laissé aucun testament.
2 biens sont de valeurs équivalentes, le dernier étant évalué à 2 fois la valeur des autres.
Une de mes soeurs est mineure et est représentée par sa mère (ni mariage, ni PACS ou autre).
Notre notaire nous a assuré que nous ne pouvions pas conserver, avec ma soeur majeure, les biens les moins chers, et laisser le bien le plus cher à notre petite soeur sans qu'elle ne nous doive rien. Est-ce juste ?
Nous nous sommes donc mis d'accord avec ma soeur majeure pour conserver 1 bien chacun (de valeur la plus faible) et revendre le dernier pour que notre petite soeur n'ait pas à nous devoir d'argent, et qu'elle puisse bénéficier d'un apport pour débuter sa vie. Mais l'ex-compagne de mon père ne l'entend pas de cette façon, et, en tant que représentante légale, s'oppose à la vente de ce dernier en ne signant pas les documents demandés par le notaire.
Quels sont les recours possible ?
Ne met-elle pas en péril les intérêts de sa fille ?

Merci de vos réponses.
Mathieu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés